

EXEMPLES CONCRETS

Cas n°1

Aujourd'hui

Je suis chef d'entreprise. 80% de mes salariés travaillent à temps partiel. Confronté à des pics d'activité réguliers, je ne peux librement, même avec leur accord, augmenter leur durée du travail pour répondre à ces pics.

Grâce à la loi

Ce sera possible à travers un accord conclu avec les syndicats au niveau de mon entreprise. Mon entreprise pourra faire face au surcroît d'activité. Mes salarié(e)s pourront augmenter leur temps de travail, et donc être mieux rémunéré(e)s, sur la base du volontariat. L'accord pourra prévoir des contreparties (par exemple des facilités de transport ou de restauration pour les salariées concernées).

Cas n°2

Aujourd'hui

Pour réaliser un projet (par exemple la confection d'un nouveau produit), j'aurais besoin de faire travailler mes salariés 46 heures par semaine pendant douze semaines consécutives, c'est-à-dire au-delà de la durée maximale prévue par la loi. Aujourd'hui, sauf si j'appartiens à un secteur couvert par un décret spécifique, ce n'est possible que par autorisation exceptionnelle de l'administration.

Grâce à la loi

Ce sera possible par accord d'entreprise majoritaire, dans la mesure où je respecte le repos quotidien. Cet accord pourra prévoir des contreparties importantes pour mes salariés, en termes de rémunération.

Cas n°3

Aujourd'hui

Je suis l'employeur d'une start up de 8 salariés. Mes salariés sont des cadres avec une grande autonomie dans leur travail. Les faire pointer tous les jours n'a pas vraiment de sens et de fait, ils travaillent de chez eux sans que cela soit pris en compte. Je suis souvent inquiet en pensant que l'un d'entre eux pourrait un jour faire un contentieux devant les prud'hommes.

Grâce à la loi

Je pourrai négocier avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative dans ma branche un accord mettant en place un forfait-jours. Ce dispositif permettra à mes salariés, comme les cadres des grandes entreprises, de se voir décompter leur temps de travail en nombre de jours. Ce sera bien plus adapté au fonctionnement de l'entreprise ! Je serai sécurisé et mes salariés pourront bénéficier de certains avantages, par exemple un nombre de jours de repos annuel supplémentaire.

Exemples de branches professionnelles sans activité ou de taille très réduites :

- Les guides amazoniens, 3 salariés dans la branche,
- Les pipes et cigarettes de St Claude. Dernier accord signé en 1994. 76 salariés dans la branche,
- Guides interprètes de région parisienne. 196 salariés